

## AVIS D'ENQUETE

---

**District :** Morges  
**Communes :** Tolochenaz, Lully et Saint-Prex  
**Route cantonale :** 1 B-P en et hors traversée de localité

Le Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines se conformant aux dispositions de la loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LRou ; BLV 725.01) et de la loi forestière (LVLFO ; BLV 921.01) soumet à l'enquête publique :

**du 2 février au 4 mars 2024 inclusivement**

- a) Le défrichement avec reboisement compensatoire lié à la requalification de la RC 1-B-P, tronçon Morges – Saint-Prex

Le dossier est déposé au Greffe municipal de chacune des communes territoriales où il peut être consulté.

Les intéressés ont la faculté de formuler une déclaration d'opposition. Les oppositions doivent être adressées par écrit au Greffe municipal ou consignées sur la feuille d'enquête, dans le délai indiqué, faute de quoi il ne sera pas possible d'en tenir compte.

Cette enquête est liée à l'enquête principale portant sur la requalification de la RC 1-B-P, tronçon Morges – Saint-Prex qui a eu lieu du 2 juin au 3 juillet 2023.

Département de la culture, des  
infrastructures  
et des ressources humaines

Direction générale de  
la mobilité et des routes

### **Insertions**

- Feuille des avis officiels du 2 février 2024
- Quotidien régional de Morges